

Compte rendu du conseil d'administration du mardi 19 avril 2022

1) Approbation du compte rendu du conseil d'administration du jeudi 17 février 2022.

Le compte rendu du conseil d'administration du jeudi 17 février 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Synthèse des comptes 2021 par monsieur Cappelle : compte rendu financier

- Vision globale de la santé financière de l'établissement.
- Entre autres :
 - Remplacement du deuxième monte-charge de la restauration.
 - Les coûts de la restauration ont augmenté de 21 000 euros.
 - Plus de subvention pour du matériel pédagogique en 2020 et moins de dépense en 2021 (40 000 euros environ).
 - Le déficit en restauration est en partie dû aux classes et élèves absents pour covid et des repas déjà commandés.
 - Le fonds de roulement augmente de 20 000 euros environ pour une valeur d'environ 384 000 euros (en hausse depuis plusieurs années). Il représente 199 jours de fonctionnement de l'établissement.
 - La trésorerie au 31 décembre est de 736 000 euros environ et représente 375 jours de fonctionnement.

Demande de monsieur Chabault (FCPE) d'avoir à l'avance la présentation simplifiée car elle permet de mieux comprendre le budget. Il souligne le fait que la présentation est appréciée, mais que les documents transmis avec la convocation sont peu lisibles.

Monsieur Sangoï demande s'il est possible d'envoyer la synthèse simplifiée avec la convocation.

Monsieur Cappelle est d'accord pour envoyer une présentation simplifiée et plus lisible en amont du Conseil d'Administration mais que c'est une obligation légale d'envoyer également les documents complets.

Monsieur Sangoï demande si l'augmentation des prix des denrées a eu un impact sur le coût des repas pour le début d'année 2022.

Monsieur Cappelle : Effectivement, certains produits ont un coût plus important cette année, mais pas tous. C'est assez ciblé. La crise du covid avait déjà impacté les prix.

Monsieur Bourmaud (FCPE) demande si le passage à TurboSelf a eu un impact, notamment si la gestion est plus complexe.

Monsieur Cappelle : Il n'y a pas eu de problème avec TurboSelf. Par contre le covid a eu un impact important, à cause des fermetures de classe et des élèves absents, alors que les repas ont déjà été commandés.

Madame Serra intervient pour rappeler que les repas sont désormais préparés en fonction des réservations, et que la réservation des repas peut se faire jusqu'à la veille, au plus tard à 23 h.

Monsieur Cappelle conclut que l'impact est mineur et souligne que le chef de cuisine gère bien, que la gestion du stock et des flux est bien faite même s'il y a toujours des améliorations à apporter notamment sur les stocks. Il dit également que le paiement en ligne fonctionne bien.

Monsieur Nicolas confirme que l'absence d'élèves et de professeurs a eu un impact sur la restauration.

Monsieur Chabault demande si avec le passage à TurboSelf la gestion est différente et s'il y a plus de visibilité.

Monsieur Bourmaud demande si les subventions pour les repas sont conditionnées aux repas réellement servis.

Monsieur Cappelle confirme que seuls les repas servis sont subventionnés et donc qu'un repas anticipé mais pas servi n'est pas subventionné et occasionne des pertes.

Monsieur Nicolas précise que le passage à TurboSelf est une bonne chose pour les élèves.

Les représentants d'élèves acquiescent.

Monsieur Cappelle informe des problèmes de ressources humaines avec de nombreuses absences et certaines périodes avec la moitié de l'effectif, le chef de cuisine à la rentrée scolaire a été seul car les 2 postes de cuisinier n'étaient pas pourvus.

Approbation des comptes financiers à l'unanimité.

Approbation pour placer la réserve au fonds de roulement à l'unanimité.

3) Mobilisation d'une partie du fonds de roulement

- Pour équiper de volets électriques les salles des rez-de-chaussée.
- Pour du matériel de musculation pour l'EPS.

Monsieur Chabault demande s'il est possible de demander a posteriori une subvention pour le matériel de musculation.

Monsieur Nicolas rappelle qu'une demande est faite depuis plusieurs années à la région sans résultat et qu'on ne peut pas demander a posteriori.

Monsieur Chabault demande quel est le minimum légal de fonds de roulement.

Monsieur Cappelle : 30 jours de fonctionnement. Monsieur Cappelle précise que la région donne peu car nous avons un fonds de roulement important.

Adoption à l'unanimité du déblocage d'une partie du fonds de roulement.

4) Convention SESSAD

Monsieur Cartigny expose le principe de la convention avec le SESSAD des Grands Champs.

Il s'agit de renforcer les liens avec le SESSAD et permettre un meilleur accompagnement d'élèves présentant des troubles du spectre autistique.

Les représentants d'élèves demandent des précisions.

Monsieur Cartigny précise qu'il s'agit de mieux aider les élèves présentant des troubles du spectre autistique au sein de l'établissement. La MDPH prend de son côté en charge la présence ou non d'un AESH. La convention avec le SESSAD permettrait un meilleur accompagnement des élèves.

Monsieur Nicolas précise qu'il s'agit d'une intervention bénévole et d'un accueil dans leur structure. Que ceci est hors Education Nationale et uniquement en lien avec l'association.

Monsieur Magano Duarte (représentant élève) demande si les élèves du lycée présentant un trouble du spectre autistique peuvent suivre un cursus « normal » et si cela a un impact sur leurs choix de spécialité.

Monsieur Cartigny : ces élèves demandent un suivi particulier et précise que ces troubles augmentent sur la période du lycée car c'est l'âge où ces troubles se déclarent de manière plus présente.

Madame Bello (FCPE) demande des précisions sur la manière dont l'élève est suivi.

Monsieur Cartigny : Soit l'élève est accueilli dans la structure du SESSAD, soit l'éducateur vient dans l'établissement. En suivi libéral, il n'y a pas de déplacement dans l'établissement. Monsieur Cartigny précise à nouveau que pour un suivi permanent au sein de l'établissement par un AESH, il faut une demande des parents à la MDPH.

Il y a de plus en plus d'élèves présentant des troubles du spectre autistique et dont l'état se dégrade durant les années au lycée.

Monsieur Nicolas précise que cette convention et ce lien avec le SESSAD des Grands Champ ne se substitue pas à la prise en charge par l'Education Nationale et à la présence d'un AESH.

Monsieur Sangoï demande s'il est prévu une aide pour les enseignants pour les aider à aborder les élèves présentant des troubles du spectre autistique.

Madame Le Mero (PEEP) appuie la demande en disant que ce serait une aide appréciable.

Monsieur Nicolas précise que cela fait justement partie des actions possibles avec le SESSAD, en organisant la venue d'un intervenant au lycée pour fournir des clefs aux enseignants.

Madame Bloch-Lejeune demande combien d'élèves seraient actuellement concernés.

Monsieur Cartigny : Il y a trois élèves dans le lycée qui présentent des TSA et dont l'état évolue. Ces élèves arrivent à compenser jusque-là mais la maladie commence à être trop envahissante.

Monsieur Chabault demande si la convention entrainera la venue au lycée d'élèves suivis par le SESSAD.

Monsieur Cartigny précise que non. Il est uniquement prévu que les élèves du lycée soient pris en charge et non l'inverse. Il ne s'agit que d'aider nos élèves.

Monsieur Chabault demande s'il est prévu quelque chose clés en main que les enseignants pourront s'approprier facilement afin de mieux prendre en charge les élèves présentant des TSA.

Monsieur Nicolas dit que nous verrons au fur et à mesure.

La convention est adoptée à l'unanimité.

5) Questions diverses

Monsieur Chabault demande pourquoi l'espace dans le réfectoire a été réduit.

Monsieur Nicolas explique que le manque de personnel a contraint à n'ouvrir qu'une seule rampe de restauration. Cela allait avec des absences d'élèves et de professeurs à cause du covid et actuellement se rajoute le Ramadan qui diminue les demandes de repas à la cantine.

Il n'y a donc pas eu de problèmes avec la réduction de l'espace de restauration.

Madame Alaef précise que les élèves attendent plus mais que le fonctionnement est correct. Avec les effectifs réduits du personnel de l'établissement, il faut penser qu'il est plus compliqué de nettoyer avant et après le passage des élèves à la cantine et que la réduction de l'espace de restauration simplifie les choses à ce niveau-là.

Madame Serra précise que cela entraîne entre 10 et 15 minutes d'attente supplémentaires pour les derniers passages.

Monsieur Nicolas : si les effectifs remontent, il y aura réouverture de tout l'espace de restauration.

Mais, après les vacances, avec le début des épreuves et des examens, les demandes de repas ne devraient pas remonter.

Monsieur Bourmaud demande quand sera remplacé monsieur Crépel, et si les élèves finiront l'année sans professeur de SES. Comment cela sera-t-il géré pour les passages de Seconde en Première et surtout pour ceux qui souhaitent garder la spécialité en terminale.

La spécialité sera validée uniquement avec un trimestre.

Monsieur Gonzalez : l'enseignement de spécialité n'est pas cumulatif sur la Première et la Terminale. Les élèves seront interrogés durant l'épreuve terminale uniquement sur ce qui a été traité en Terminale. Il leur manquera certaines compétences, mais les savoirs indispensables à l'épreuve terminale seront vus en Terminale.

Monsieur Sangoï rappelle la motion pour demander un remplaçant de SES votée en CA.

Monsieur Nicolas intervient pour dire la difficulté de trouver un remplaçant en SES.

Monsieur Chabault demande s'il y a un accompagnement particulier pour ces élèves qui n'ont pas eu l'enseignement de spécialité depuis plus d'un trimestre.

Monsieur Nicolas dit que cela pourrait s'envisager.

Il est possible de détacher des heures pour travailler la méthodologie dans la mesure de ce que permettent les emplois du temps. Mais l'alignement des spécialités empêche qu'un professeur assurant l'enseignement de spécialité puisse intervenir sur les heures de spécialité des élèves concernés car il a cours en même temps.

Monsieur Chabault demande si le dispositif « Je réussis au lycée » est présent dans l'établissement.

Monsieur Cartigny : Des heures supplémentaires (HSE) non pourvues durant la période de confinement ont été redistribuées par le rectorat.

Le dispositif « Je réussis au lycée » permet de lutter contre le décrochage scolaire et permet également la mise en place du « plan mathématiques ».

En ce qui concerne l'enseignement de SES, c'est un problème de ressource humaine : il n'y a pas de professeur disponible.

Monsieur Chabault demande s'il est possible d'avoir un bilan du plan mathématiques.

Monsieur Nicolas remercie les membres du CA.

Le président de séance

LYCÉE CHARLES LE CHAUVÉ
4, rue Joseph-Bodin-de-Boismortier
77880 ROISSY-EN-BRIE
0771763 Y - Tél. 01 60 34 20 20
Télécopies
Secrétariat Général : 01 60 34 20 34
Intendance : 01 60 29 22 99

Philippe NICOLAS